



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme rural

Question écrite n° 92293

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le tourisme vert. Il désire connaître ses intentions afin de valoriser ce tourisme.

Texte de la réponse

En France, l'attractivité touristique de l'espace rural est fondée principalement sur une mosaïque de territoires, nourrie d'une variété de paysages, de cultures et de patrimoine bâti de caractère. Le tourisme rural, qui intéresse 80 % du territoire et représente plus de 30 % des fréquentations françaises et étrangères, constitue un levier important de développement et un réel outil d'aménagement des territoires ruraux. Les acteurs de ce tourisme doivent de plus en plus se préoccuper de la qualité, de la conception et de la promotion de produits touristiques adaptés aux évolutions du marché. Le Gouvernement, conscient de l'importance de cette destination touristique, entend encore renforcer son attractivité. Tout d'abord, il accompagne les acteurs du tourisme rural dans la maîtrise incontournable des nouvelles technologies. La fusion de RésinFrance, site national de réservation en ligne, avec le site internet de Maison de la France « franceguide.com », très fréquenté pour l'information, sera opérationnelle en juin 2006. Cette porte d'entrée naturelle vers l'offre touristique française engage une synergie en matière d'information, de promotion et de réservation mine qui permettra à la destination France de franchir une nouvelle étape sur les marchés français et étrangers. Par ailleurs, le plan qualité tourisme permet de mobiliser l'ensemble des acteurs du tourisme derrière une démarche qualité rigoureusement identifiée. Initiée par le ministère délégué au tourisme et développée dans toutes les branches du secteur du tourisme et sur l'ensemble du territoire, elle deviendra une composante fondatrice de la marque nationale « qualité tourisme », comme l'a souhaité le Comité interministériel du tourisme. La structuration du tourisme actif (randonnées pédestre, à vélo, équestre, fluviale) continue à être accompagnée. Le Gouvernement soutient notamment l'organisation des rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature dont la 3e édition aura lieu en 2007 et oeuvre à la réalisation du réseau national des véloroutes et voies vertes. La préservation et la valorisation patrimoniales demeurent un axe important des politiques européennes. Le patrimoine est au coeur de la construction de nombreux territoires de projets (pays, parcs naturels régionaux...). Il est aussi un thème central pour de nombreux projets de pôles d'excellence rurale. Ces pôles, sélectionnés au cours de l'année 2006 pour être accompagnés par les ministères concernés, comportent pour un grand nombre d'entre eux une forte dimension tourisme. Enfin, la Conférence permanente du tourisme rural (CPTR) poursuit son action de fédération des acteurs du tourisme rural autour de ses quatre commissions « Accueil et services », « Rapprochement et lisibilité », « Simplification et libération des initiatives », « Tourisme responsable et solidarité ».

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92293

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4141

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7137